



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DU
PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE (ASPAD 68) AU TITRE
DE L'ANNEE 2017**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-12-5 du 17 mars 2017 relative aux Ressources Humaines,
- VU la convention de partenariat avec l'Association du personnel de l'administration départementale (ASPAD 68), 2015-2017, signée le 30 janvier 2015 entre le Président du Conseil général du Haut-Rhin et le Président de l'ASPAD 68,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue à l'Association du personnel de l'administration départementale (ASPAD 68), au titre de l'année 2017, en application de la convention de partenariat, 2015-2017, signée

le 30 janvier 2015, une subvention de fonctionnement complémentaire de 414 000 € portant le montant de la subvention au titre de 2017 de 216 000 € à 630 000 €.

Les crédits seront imputés au programme J713, ligne 65-0202-6574-3227-135 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité